

**Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE**

**Canton de MANTES-
LA-JOLIE**

OBJET :

**ADOPTION ET
AUTORISATION DONNEE A
MONSIEUR LE MAIRE DE
SIGNER LA CONVENTION
DE PARTENARIAT AVEC LE
PRIF (PREVENTION
RETRAITE ILE-DE-FRANCE**

**Date de convocation :
Mercredi 7 septembre**

**Nombre de Conseillers
Municipaux :
En Exercice : 35
Présents : 28
Représentés : 6
Votants : 34**

N° DELIBERATION:

N° 2022-IX-56

VILLE DE MANTES-LA-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du Mardi 13 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le mardi 13 septembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MANTES-LA-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAMERGY, Maire de Mantes-la-Ville

Etaient présents : Monsieur DAMERGY, Madame PEREIRA, Monsieur KOSSOKO, Madame GOUJU, Monsieur SERRAKH, Madame SOUMARE, Monsieur COGONI, Monsieur BENHACOUN, Madame MOUMMAD, Monsieur TESSON, Monsieur LOUALI, Madame DIOP, Madame PEULVAST-BERGEAL, Madame HOU PLOUVIEZ, Madame SEBAYASHI, Monsieur LE CAM, Monsieur DRENEUC, Madame JEULAND, Madame IHIA, Monsieur BERTO, Monsieur ZAITAR, Madame EL ASRI, Madame SABINO, Madame GENEIX, Madame GUILLAUME, Madame GICQUEL, Monsieur FONTAINE et Monsieur NAUTH.

Absents excusés : Monsieur ROBISE, Madame BEN CHATER, Monsieur ENNOUNI, Monsieur CISSE, Monsieur LAROCHE et Monsieur MORIN.

Absent : Monsieur CHIODELLI

Délégations : En application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré déléguer leur droit de vote :

Monsieur ROBISE donne pouvoir à Monsieur DRENEUC
Madame BEN CHATER donne pouvoir à Monsieur DAMERGY

Monsieur ENNOUNI donne pouvoir à Monsieur LOUALI
Monsieur CISSE donne pouvoir à Madame GOUJU
Monsieur LAROCHE donne pouvoir à Madame GICQUEL
Monsieur MORIN donne pouvoir à Monsieur NAUTH

Secrétaire : Madame HOU PLOUVIEZ

**Adoption et autorisation donnée à Monsieur le
Maire de signer la convention de partenariat avec
le PRIF (Prévention Retraite Ile-de-France)**

Le Conseil Municipal

Vu le projet de convention annexé au présent rapport,

Considérant la politique de la Commune en direction des seniors,

Considérant la proposition de prise en charge financière des ateliers par le PRIF,

OBJET :

**ADOPTION ET
AUTORISATION DONNEE A
MONSIEUR LE MAIRE DE
SIGNER LA CONVENTION
DE PARTENARIAT AVEC LE
PRIF (PREVENTION
RETRAITE ILE-DE-FRANCE**

N° DELIBERATION:

N° 2022-IX-56

Certifié exécutoire après
affichage et envoi au
contrôle de légalité
le : 21.09.2022

Le Maire



Considérant la proposition relative à l'animation des ateliers « initiation à outil numérique » par association DELTA 7 et des ateliers « équilibre en mouvement » par association AGIR EQUILIBRE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

Article 1^{er} :

D'adopter les termes de la convention d'animation des ateliers d'initiation à l'outil numériques.

D'adopter les termes de la convention d'animation des ateliers équilibres 2022.

Article 2 :

De donner à Monsieur le Maire l'autorisation de signer cette convention.

Article 3 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le 13 septembre 2022

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture faite.

Le Maire de Mantes-la-Ville,

Sami DAMERGY